

# Pour nos salaires,

# En grève le 19 mars

# pour l'école publique !



## Pourquoi une grève dans toute la Fonction publique ?

Les organisations syndicales appellent ensemble à une grève dans toute la Fonction publique pour de vraies augmentations de salaires.

On observe une paupérisation de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et plus généralement de la Fonction publique, qui va s'aggraver avec l'absence de revalorisation du point d'indice ni d'augmentation de salaire en 2024. Au contraire, le gouvernement parle de plus en plus de créer des voies de rémunération au mérite pour les agents publics ! C'est un scandale quand on voit les conditions dans lesquelles on travaille : pas de médecine de prévention, une formation continue inexistante, des demandes de temps partiels ou de disponibilité refusées, des mutations impossibles, une hiérarchie souvent maltraitante ! Les agent·es ne sont pas dans l'attente de « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.



**Pour la défense de l'école publique, les personnels de l'éducation sont un rempart contre la politique réactionnaire et libérale de Macron et Attal !**

Par leur mobilisation, les personnels ont fait obstacle à la politique de tri social conduite par Attal avec le "Choc des savoirs" : incapable de convaincre ni les personnels ni l'opinion publique de cette réforme, Amélie Oudéa-Castéra a dû quitter ses fonctions et la réforme semble vidée d'une partie de son contenu. Il faut maintenir la pression pour l'abandon de la totalité des mesures Choc des savoirs.

**En grève le 19 mars pour nos salaires, pour l'école publique !**

Dans leur mobilisation, les personnels ont montré leur engagement pour la défense de l'école publique, largement attaquée par la politique libérale et réactionnaire du duo Macron-Attal. Il faut aller plus loin et gagner de vrais moyens pour le service public d'éducation et pour accueillir tous les élèves à l'école qu'importe leur handicap, leur nationalité, leurs difficultés scolaires et/ou sociales. Contre les reculs sociaux qu'ont été les passages en force de Parcours sup et de la réforme des lycées, battons nous pour l'école publique, avec des moyens pour l'inclusion scolaire et l'éducation prioritaire.

# **Pour l'école inclusive, gagnons un statut pour les AESH !**

La défense de l'école inclusive ne peut se passer d'une défense des droits des AESH et vice-versa. S'il y a bien une constante dans le discours du ministère de l'Éducation nationale concernant l'école inclusive, c'est celle du mépris à l'égard des personnes qui la font vivre au quotidien : les accompagnant·es des élèves en situation de handicap.

Depuis des années, nous n'avons cessé de dénoncer les salaires de misère, impactés par des temps incomplets imposés, l'absence de reconnaissance professionnelle, incarnée par le refus d'accorder un statut de la Fonction publique et le manque de formation.

Les récentes avancées arrachées au ministère (grille indiciaire, CDIisation au terme de 3 ans de CDD) ne changent rien à la précarité structurelle imposée aux AESH. Tant que la contractualisation des AESH perdurera, tant que la grille salariale sera fixée au plus bas, la situation ne pourra évoluer. Le ministère considère les AESH comme une variable d'ajustement de sa politique en matière d'école inclusive, qui ne repose que sur des impératifs économiques, bien éloignés d'une réflexion sur les moyens dont l'École a besoin pour s'adapter à l'accueil inconditionnel de tou·tes les élèves.

**SUD éducation revendique pour les AESH un statut de la fonction publique, par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e, la reconnaissance d'un temps plein correspondant à 24h d'accompagnement, des hausses importantes de salaire et une formation initiale et continue ambitieuse.**



## **SUD éducation revendique :**

→ la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tou·tes les AESH dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;

→ l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté, un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit environ 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;

→ l'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que ceux fixés pour les autres personnels (notamment l'indemnité REP/REP+) ;

→ la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;

→ l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;

→ une véritable formation initiale et continue, sur temps de service ;

→ la création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absent·es ;

→ un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.